

Memento du Parent Délégué

Qui sont les parents délégués ? Comment devenir parent délégué ?

Les parents délégués sont des représentants et des porte-paroles des parents de la classe. Leur rôle est de faire le lien entre l'École et les familles. Il y a deux délégués par classe.

Tout parent qui a un enfant depuis au moins un an à l'École alsacienne peut être candidat pour le niveau de son ou ses enfants. Il suffit pour cela de remplir le formulaire envoyé au mois de juin par e-mail, le plus rapidement possible.

Le comité des parents d'élèves, élu lors de l'assemblée générale de l'association des parents de l'École alsacienne, reçoit les candidatures et établit la liste des délégués en fonction de la date d'arrivée des candidatures et des besoins de chaque classe.

Le rôle des parents délégués

Les délégués sont un relais indispensable et constructif entre l'École et les familles. Ils exercent leur rôle dans un esprit de concertation, de discernement, d'apaisement et de discrétion. Ils sont un lien modérateur entre l'École et les familles.

Interlocuteurs privilégiés des familles et des enseignants, ils accompagnent la vie de la classe tout au long de l'année.

Les délégués jouent aussi un rôle déterminant dans l'accueil et l'intégration des nouvelles familles au sein de l'École.

Les délégués veillent à toujours parler au nom de la classe en faisant abstraction de leur intérêt personnel et en aidant à la construction d'une relation de confiance entre les enseignants et les parents.

En pratique,

En début d'année, les délégués établissent la liste de classe avec l'aide des fiches individuelles et des informations transmises par l'Apeea.

Tout au long de l'année, les délégués transmettent aux parents de la classe les messages de l'Apeea, dès réception.

Les mails sont envoyés en "cc", dans un souci de discrétion évident. Pour éviter d'oublier, il est utile de mettre en destinataire uniquement le co-délégué.

Il est essentiel de rappeler aux parents qu'il est strictement interdit d'utiliser la liste des adresses mail de la classe à titre personnel (propositions commerciales, invitations à des vernissages...).

Il est utile de spécifier le nom de la classe en début d'objet du mail, certaines familles ayant plusieurs enfants à l'École.

Pour faciliter leurs premières semaines à l'École, les délégués prennent contact avec les nouvelles familles.

Au **Primaire**, une fois nommés, les délégués sont invités à se présenter aux maîtresses dès le début de l'année.

Les délégués ne participent pas aux conseils de classe du Primaire. Ils rencontrent la maîtresse régulièrement pour lui proposer leur aide et lui faire part des remarques ou questions éventuelles des parents de la classe.

Les délégués soutiennent les projets de classe (sorties, voyages, spectacles, etc.) en aidant à l'organisation et en étant le relais avec les familles.

Au **Grand Collège**, les professeurs principaux prennent contact avec les délégués de leur classe, ou ces derniers se présentent au début de la réunion de classe.

En fonction du type de conseil, les parents délégués assistent à la totalité (conseil de fin de semestre, conseil de fin de trimestre, conseil de fin d'année) ou à la 2^{ème} partie des conseils de classe (conseil de mi-semester et de mi-trimestre). Cette participation est essentielle car elle permet un échange avec les professeurs sur la classe : niveau, ambiance, remarques...

Les parents n'ont pas à intervenir sur les questions pédagogiques.

Lorsque la situation individuelle des élèves a été évoquée, la confidentialité des échanges doit être absolue. Les situations individuelles doivent être évoquées à l'oral uniquement et aux parents concernées s'ils en manifestent le souhait.

Il est donc important de préparer ces conseils en recueillant les éventuelles remarques ou questions des parents. Les délégués rédigent ensuite un compte-rendu de la réunion, qu'ils doivent soumettre préalablement au professeur principal et au conseiller principal d'éducation, avant de le diffuser aux parents.

Délégué de niveau

Chaque niveau de classe a un délégué de niveau, membre du comité de l'Apeea.

En cas de difficultés ou questions, les délégués peuvent prendre contact avec ce délégué de niveau.

Le délégué de niveau organise au moins une réunion avec l'ensemble des délégués des classes de même niveau, pour synthétiser les demandes et les questions communes ou pour relayer un problème spécifique à une classe. Cette réunion est organisée avant les vacances de Noël et, au besoin, une fois par trimestre. Les comptes-rendus de cette réunion de niveau sont présentés à la direction.

Quelques conseils pratiques aux parents délégués

Tous les membres et professeurs de l'École sont joignables sur le type d'adresse suivant :

nomdefamille@ecole-alsacienne.org

L'organisation d'un dîner (d'un « pot » ou autre) de classe permet aux parents de faire connaissance dans un contexte agréable.

Au **Grand Collège** les parents ont peu d'occasion de se rencontrer et ces réunions informelles leur permettent d'échanger sur des sujets communs.

Au **Primaire** : le cadeau de Noël et/ou de fin d'année à la maîtresse n'est pas obligatoire. Il est possible de demander une contribution par mail, mais sans « relance » ; la collecte des participations doit être organisée discrètement. Ne pas oublier les professeurs d'anglais, d'arts plastiques, de musique et de sport.

Les responsabilités des parents délégués

La prise de contact

Dès sa nomination, le parent délégué prend contact avec l'autre parent délégué et ils se font connaître tous deux de l'ensemble des parents de la classe ainsi que de l'institutrice (teur) de la classe (au primaire), du professeur de classe, du conseiller d'éducation et des délégués élèves de la classe (au Grand Collège). Une note de présentation des deux délégués, avec leurs coordonnées, est distribuée aux parents. Il est important d'essayer de contacter tous les parents de la classe malgré les difficultés dans certains cas.

La participation aux réunions

Les parents délégués sont conviés par le comité de l'Apeea à différentes réunions : Une première réunion, en début d'année scolaire, en présence de la direction de l'École, pour présenter les responsabilités du délégué, les difficultés qu'il peut rencontrer et l'esprit dans lequel il convient de mener son rôle.

Chaque parent délégué reçoit la liste des familles de sa classe, avec leurs coordonnées ; les adresses (postales et électroniques) de même que les numéros de téléphone sont **strictement confidentiels** et ne doivent pas être communiqués sans autorisation écrite des personnes concernées.

Tout au long de l'année, des cafés de parents délégués sont organisés afin de faire le point sur l'année en cours. Ces cafés ont lieu une fois par mois.

Le contact avec le délégué de niveau

Les délégués de niveau sont désignés parmi les membres du comité de l'Apeea après l'assemblée générale annuelle. Ils sont responsables des parents délégués de toutes les classes d'un même niveau. Il est important que les délégués de classe restent en contact avec les délégués de niveau.

Au cours du premier trimestre, le délégué de niveau réunit tous les parents délégués de

classe de son niveau pour évoquer, entre autres, les situations auxquelles ils ont déjà été confrontés depuis la rentrée.

Les parents délégués de classe peuvent également faire appel aux vice-présidents, au/à la président/e ou à tout membre du comité des parents d'élèves qui, compte tenu de leur expérience de l'École, peuvent les conseiller utilement et sont toujours à leur disposition.

La transmission d'information

Les parents délégués reçoivent les comptes rendus des réunions du comité de l'Apeea et du comité quadripartite. Ils sont encouragés à faire état de ces informations auprès des familles intéressées.

La vie de classe au quotidien

Le délégué doit avoir à coeur d'être informé sur la vie de classe. Il se tient en contact avec l'institutrice(teur) et le/la conseiller/ère d'éducation (au Petit Collège), l'adjoint/e d'éducation, le/la conseiller/ère d'éducation et le/la professeur/e de classe (au Grand Collège), pour être en mesure de renseigner le mieux possible les parents. Ceci est particulièrement important lors de voyages, de remplacements de professeurs ou d'événements particuliers...

Le parent délégué a pour rôle de favoriser au maximum l'intégration des nouvelles familles : il leur téléphonera dès les semaines qui suivent la rentrée et maintiendra avec elles un contact tout au long de l'année. Il a également pour tâche de se manifester en cas d'événement grave (accident...). En cas de problème concernant un élève en particulier, le délégué oriente la famille vers l'interlocuteur/trice qui, à l'École, peut le mieux résoudre le problème (instituteur/trice, professeur/e d'une matière particulière, professeur/e de classe, psychologue, conseiller/ère d'éducation, censeur/e...). En cas d'hésitation sur le choix de l'interlocuteur/trice adéquat/e, le délégué de classe prend contact avec son délégué de niveau ou un autre membre du comité des parents.

Spécificités au Grand Collège et au Primaire

Au Grand Collège

Le conseil de classe

Les parents délégués de classe assistent à un conseil de classe par semestre/trimestre dont ils ont reçu la date en début de semestre/trimestre.

En préparation de ce conseil, ils prennent contact avec tous les parents de la classe puis avec le ou la professeur(e) principal(e).

Le rôle du parent délégué de classe pendant le conseil est de retransmettre les préoccupations des parents. Il le fait en dernière partie du conseil et ne dispose parfois que de peu de temps. C'est la raison pour laquelle il est fortement conseillé au parent délégué de prendre contact avec le ou la professeur(e) principal(e) avant la réunion, par téléphone

ou en rendez-vous, pour évoquer les problèmes éventuels. L'importance du rôle du parent délégué au conseil de classe est reconnue par toutes les familles de l'École. Le parent délégué intervient dans un esprit de coopération avec tous les autres participants. Il s'agit de promouvoir un climat permettant un travail commun qui tend à l'épanouissement et au progrès des élèves. Le tact est de rigueur. Les « satisfecit » et les critiques publiques sont à éviter.

Les comptes rendus des conseils de classe

Après chaque conseil de classe, les parents délégués rédigent un compte rendu en commun. Ils le transmettent au/à la professeur/e de classe qui peut y ajouter un complément éventuel. En cas de désaccord, ils en discutent avec le membre de la direction présent à la réunion et le délégué de niveau.

Les parents délégués sont chargés de transmettre les comptes rendus à tous les parents de la classe ainsi qu'au délégué de niveau. Ils peuvent le faire en coopération avec le ou la conseiller(ère) d'éducation du niveau.

Au primaire

Au primaire, les parents délégués ont plus particulièrement pour rôle :

- l'assistance à l'institutrice (teur) pour organiser l'accompagnement des sorties (tous les parents étant vivement encouragés à accompagner ces sorties) ;
- l'assistance à la préparation des goûters de fête et des anniversaires, la coordination des initiatives des parents de la classe ;
- la préparation et la distribution de la liste de classe (les coordonnées des élèves ne sont communiquées qu'après obtention d'un accord écrit des parents).